

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 septembre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON N. JACOB DEHAYE C. JACOB WERHLEN. MATHIS DENIS DEMARNE BABIN ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE

Absents excusés :

B. JEANDEL a donné pouvoir à ML. MASSON

MC. DANNEBEY a donné pouvoir à C. JACOB

C. FRANCHE a donné pouvoir à L. BABIN

L. SCHIEL a donné pouvoir à A. CASTELA

C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE

R. CORBERAND a donné pouvoir à M. OGIEZ

L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE

F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jean ENEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Fusion des écoles 4 Vents et Moissonnerie : changement de nom

Nomenclature ACTES : 8.1 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - Enseignement

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : A. ANDRE

Exposé des motifs

Au 1^{er} Janvier 2023, l'école maternelle des 4 Vents et l'école élémentaire de la Moissonnerie ont fusionné afin de devenir une école primaire. Dans l'attente d'un changement de nom, l'Education Nationale a choisi le nom d'école Primaire de la Moissonnerie.

Pour accompagner cette fusion, tout en évitant que le nom d'une école ne prenne le pas sur l'autre, il est apparu nécessaire de doter le nouvel établissement d'une identité propre et représentative de cette nouvelle structure unifiée.

Après avoir évoqué cette volonté de changement lors des conseils d'écoles des 9 et 10 Mars 2023, le choix d'une concertation étendue a été effectué. Différentes propositions ont été recueillies, de la part des élèves, du corps enseignant, des ATSEM, de tout agent intervenant au sein des établissements, et enfin des parents d'élèves lors de la fête de l'école du 23 Juin 2023.

Durant l'année scolaire 2023/2024, un travail important de pédagogie a été réalisé auprès des enfants afin de leur expliquer l'évolution de nos écoles à travers l'histoire de Pulnoy.

Les 3 propositions les plus populaires ont ensuite été soumises au vote des élèves et du corps enseignant.

A l'issue de cette consultation, le nom « Ecole du Château d'Eau » a été retenu.

Délibération

- **Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L421-24 ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2022 approuvant la fusion des écoles des 4 Vents et de la Moissonnerie ;
- **Considérant** l'exposé de Mme ANDRÉ ;
- **Considérant** l'avis favorable des Commissions en date du 17 septembre 2024.

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** la nouvelle dénomination de l'école Primaire Moissonnerie : « Ecole du Château d'Eau » ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en application de cette délibération.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 03/10/2024 et que la convocation a été faite le 24/09/2024.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 03 octobre 2024

Le Maire,
Marc OGIEZ

